



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2013

La séance est ouverte à 18h.35, par M. Olivier JUNGO, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI et Claire-Lise HALDEMANN, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusés : Monsieur Eric GARDI, adjoint

Madame Céline VENDEIRA, Messieurs Olivier GASPOZ et Olivier GOY, conseillère et conseillers municipaux

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) 2^{ème} lecture et approbation des comptes de l'exercice 2012 ;
- 5) Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de Fr. 80'000.-- pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire ;
- 6) Election des membres du bureau du Conseil municipal ;
- 7) Proposition de motion concernant l'opportunité de création de places de crèche pour les habitants de la commune d'Avusy et éventuellement de la Champagne ;
- 8) Propositions de motions et de résolutions ;
- 9) Rapports des commissions ;
- 10) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 11) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Demander une expertise pour la maison et la dépendance qui sont à vendre à la route de Grenand dans le village d'Athenaz.
- Approbation des comptes de l'exercice 2012 : à l'unanimité des membres présents (9).
- Crédits budgétaires supplémentaires 2012 : à l'unanimité des membres présents (9).
- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de Fr. 80'000.-- pour l'acquisition d'un bus scolaire : à l'unanimité des membres présents (9).
- Motion concernant l'opportunité de création de places de crèche pour les habitants de la commune d'Avusy et éventuellement de la Champagne : les conseillers ont accepté cette motion à l'unanimité des membres présents (9).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2013

Mme HALDEMANN : sous le point « questions et divers », concernant sa question sur la fête de l'Escalade sur le fait que c'est dommage que ça ne soit plus organisé à Sézegnin, il lui semblait que la réponse était plus complète que ce qui est mentionné dans le procès-verbal.

M. JEMMELY : pour lui rien de plus que ce qui est marqué, puisque l'association des Pétardières se réunissait peu de temps après et allait justement aborder la question.

M. BONAÏTI : point 2, « voyage du Conseil municipal » : contrairement à ce qui est écrit, il ne participera pas à cette sortie, mais Marc BRÜDERLIN oui.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 M. JUNGO relève que seule la moitié des conseillers a répondu au mail pour le repas de ce soir. Merci de faire attention la prochaine fois.

2.2 M. JUNGO fera parvenir le programme du voyage du Conseil courant de la semaine.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Travaux bâtiments de Sézegnin

M. JEMMELY est en bisbille avec M. HOLDENER qui nous réclame encore Fr. 120'000,-- d'honoraires pour les aménagements extérieurs, alors qu'il n'a rien fait du tout, il est simplement venu à deux rendez-vous et calcule ses prestations sur l'ensemble des aménagements extérieurs.

Il faut savoir que ces travaux extérieurs n'ont jamais fait partie de l'enveloppe des Fr. 8'000'000,--.

Autre point de divergence, la mise en place de l'ancienne horloge, pour laquelle M. HOLDENER demande Fr. 40'000,-- ; M. JEMMELY, qui trouve ce prix excessif par rapport au travail fourni, propose Fr. 20'000,--, montant sur lequel l'architecte n'est bien entendu pas d'accord.

M. BONAÏTI : n'y a-t-il pas des procès-verbaux des réunions de chantiers ? Si nous n'arrivons pas à trouver ce qui avait été décidé, nous pouvons toujours contacter Mme Monique MEYER, car d'après le souvenir de M. BONAÏTI, M. HOLDENER ne devait en aucun cas s'occuper des aménagements extérieurs.

Pour ce qui est de l'horloge, mis à part des plans et des gabarits, il n'a pas fait grand-chose d'autre, sans explications pour les honoraires.

3.2 Terrains Portier

L'échange « prévu » avec un des propriétaires des terrains avoisinants est en ordre. Pour l'autre transaction en cours, les propriétaires ne veulent pas entrer en matière.

Pour la dépendance de 64 m² se situant sur la route de Grenand, le dossier est dans les mains de la CGI qui s'occupe de la vente de la totalité des biens immobiliers faisant partie de l'hoirie.

Si la personne qui achète la maison ne souhaite pas la dépendance nous sommes prioritaires. Toutefois, la CGI nous demande de lui faire une offre. Pour la dépendance, l'Exécutif pensait proposer Fr. 100'000,--.

Cependant, il faut savoir que la maison et la dépendance, sont en vente pour 1,790 mio. Ne faudrait-il pas acheter ces biens en proposant un prix inférieur, car le prix de vente est trop élevé.

M. BONAÏTI : l'Entente est pour acheter la totalité. La location de la maison permettra de rentabiliser assez rapidement la petite parcelle, nous serons maîtres des parcelles pour l'ensemble du projet et enfin, le fait d'être propriétaire d'une des maisons concernées par ce projet diminuera certainement les oppositions.

Il est clair que le prix qu'ils en veulent est excessif : pourquoi ne pas demander une expertise et proposer un prix plus réaliste à la CGI, surtout qu'ils paraissent ouverts.

M. ETIENNE est également favorable à proposer un prix pour la dépendance uniquement. Fr. 100'000,- lui paraît correct et faire une offre globale en parallèle, car un futur acquéreur pourrait être intéressé de diminuer le prix de la maison si quelqu'un d'autre est intéressé par la dépendance.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que la partie qui se trouve devant la dépendance appartient à la commune. Pour le terrain derrière, il est occupé par une personne, mais à la connaissance de M. le Maire, il n'y a pas de contrat de location écrit. Il doit encore se renseigner, car s'il y a un contrat oral, il a la même valeur qu'un contrat écrit et il faudra le dénoncer.

3.3 Carrefour Avusy

L'Exécutif a rendez-vous avec la DGM et un ingénieur le 21 mai prochain, pour voir si notre projet est faisable.

3.4 Sortie Avusy sur la route de Chancy

Nous avons demandé s'il était possible de réduire la vitesse pour le tronçon qui part de la station-service Höhn, jusqu'à la sortie de la route d'Athenaz sur la route de Chancy.

Avant de prendre position, la DGM s'est renseignée auprès de la gendarmerie pour connaître le nombre d'accidents qui s'est produit sur ce tronçon, et il y a eu un seul accident grave. La gendarmerie ne parle pas des accrochages.

Pour cette raison, la DGM ne voit pas l'utilité de réduire la vitesse sur ce tronçon, surtout qu'il s'agit d'une route cantonale.

M. ISELI attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'accidents, mais que les automobilistes n'arrivent plus à déboucher sur la route de Chancy aux heures de pointe.

M. JEMMELY : la question d'un giratoire a été évoquée, mais l'Etat n'a plus de sous.

M. BONAÏTI : la commune a payé une partie de l'étude pour l'implantation d'un giratoire, il ne faut pas lâcher le morceau. La persévérance paie, on a pu le constater pour les trois stops.

3.5 Route des Allues

Il est prévu d'installer des chicanes et de créer des vraies places de parking pour les camions, places qui serviront de ralentisseurs naturels.

3.6 ACG – avant-projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes

Cet avant-projet a été présenté lors de la dernière assemblée.

Dans les grandes lignes, il est question de créer une communauté de communes, qui comprendrait au minimum deux communes, dans le but de mettre en commun leurs compétences.

Ces communautés auraient pour structure un conseil de communauté, formé par des conseillers municipaux élus par les autres conseillers de chacune des communes membres.

Les différents groupes seraient représentés proportionnellement, dans la mesure du possible. Le bureau serait composé d'un représentant de chaque commune membre.

Les communes gardent leur droit de référendum.

Certains disent que la création de communautés ne fera que de mettre des bâtons dans les roues. COHERAN a également ajouté que la loi actuelle ne permet pas à une communauté d'organiser toutes les ententes et les aménagements possibles.

Le projet de loi sera joint au procès-verbal.

4. 2^{ème} lecture et approbation des comptes de l'exercice 2012

Aucune remarque ou question n'ont été transmises à la mairie, ni au président de la commission finances.

M. BONAITI aimerait juste qu'un changement soit apporté au niveau des Pétardières, notamment au niveau du loyer de la tente, qui n'est pas une subvention, mais qui a été transformé en subvention, ceci pour éviter une mauvaise interprétation. Les Pétardières ne touchent en aucun cas automatiquement une subvention.

M. ETIENNE rappelle qu'il a demandé des détails sur les routes, même si ça ne change rien pour les comptes.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO passe à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9) que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de Fr. 4'854'422.71 aux charges et de Fr. 4'874'510.75 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 20'088.04.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de Fr. 2'175'018.23 aux dépenses et de Fr. 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'175'018.23.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 2'175'018.23 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'097'002.64 au moyen de la somme de Fr. 893'503.30 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 183'411.30 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 20'088.04.

Le solde non couvert, au montant de Fr. 1'078'015.59, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 20'088.04 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de Fr. 32'121'164.33 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	15'687'937.22
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	16'433'227.11
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	32'121'164.33

et au passif un montant de Fr. 32'121'164.33 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	199'359.25
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	16'943'075.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	25'443.15
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'720'040.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'568'472.80
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	11'664'774.13
Total du passif	Fr.	32'121'164.33

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à Fr. 0.00.

4.1 Crédit budgétaire supplémentaires 2012

M. JUNGO lit le texte de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9), que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 suivants pour un montant total de Fr. 1'522'466.20, soit :

01	CONSEIL MUNICIPAL		
01.0.300.00	Indemnités au président du C.M.	Fr.	1 000.00
01.0.300.01	Jetons de présences / commissions	Fr.	660.00
02	MAIRE ET ADJOINTS		
02.0.300.00	Indemnités aux Maire et adjoints	Fr.	2 116.15
05	ADMINISTRATION GENERALE		
05.0.303.00	Ass. sociales, AVS/AI/APG/Chômage	Fr.	6810.90
05.0.304.00	Caisse de pension / prévoyance CAP	Fr.	10 2579.15
05.0.313.01	Produits à revendre agence postale	Fr.	16 816.80
05.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	3 309.43
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
08.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	18 268.10
08.0.312.00	Eau, énergie, combustibles	Fr.	34 947.17
08.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	5 765.17
08.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	93 906.29
08.0.314.01	Conciergerie salle des fêtes	Fr.	47 599.80
08.0.315.00	Entretien objets mobiliers par des tiers	Fr.	6 661.41
08.0.316.00	Loyer parking SDF Athenaz	Fr.	1 747.90
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS		
09.0.318.01	Inauguration bâtiments de Sézegnin	Fr.	30 439.95
09.0.352.00	Cotisation ACG	Fr.	90.00
10	ETAT CIVIL		
10.0.319.00	Frais divers	Fr.	600.00
14	INCENDIE ET SECOURS		
14.0.315.00	Entretien objets mobiliers par des tiers	Fr.	4 502.40
14.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	5 749.67
21	ECOLES PUBLIQUES		
21.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	587.38
21.0.314.01	Conciergerie ancienne école	Fr.	47 599.80
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE		
30.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	16 114.05
30.0.365.00	Subvent. Institutions culturelles	Fr.	2 685.00

33	PARCS ET PROMENADES		
33.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	367.87
33.0.331.15	Amortissements parcelles PA	Fr.	1.00
34	SPORTS		
34.0.365.00	Subventions institutions sportives	Fr.	3 541.45
35	AUTRES LOISIRS		
35.0.318.00	Sorties et Noël des aînés	Fr.	5 039.23
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE		
54.0.352.00	Participation crèches	Fr.	4 558.50
54.0.352.10	Participation GIAP	Fr.	119 553.00
54.0.365.01	Subvention garderie	Fr.	7 690.45
54.0.365.04	Subvention Les P'tites Assiettes	Fr.	1 500.00
58	AIDE SOCIALE		
58.0.352.00	Participation aux frais du CASS	Fr.	328.60
62	ROUTES COMMUNALES		
62.0.332.00	Amortissements complémentaires	Fr.	183 411.30
65	TRAFIC REGIONAL		
65.0.313.11	CFF, achat billets journaliers	Fr.	715.00
65.0.318.00	Participation aux frais NOCTAMBUS	Fr.	52.00
71	APPROV. ET PROTECTION DES EAUX		
71.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	5 451.78
74	CIMETIERE, COLUMBARIUM, CREMATOIRE		
74.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	72.40
78	AUTRES TACHES PROTEC. ENVIRON.		
78.0.352.00	Cotisations au CIDEC	Fr.	321.10
90	IMPOTS		
90.0.330.00	Pertes sur débiteurs	Fr.	546 741.65
90.0.351.00	Frais de perception des impôts	Fr.	18 332.85
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		
95.0.330.02	Amortissements parcelles PF	Fr.	174 231.50

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5. Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de Fr. 80'000,-- pour l'acquisition d'un bus scolaire

M. JEMMELY : toutes les offres ne sont pas encore parvenues en mairie. Seule celle d'Opel est arrivée pour une valeur de Fr. 63'000,-- rabais compris.

Le crédit est à Fr. 80'000,-- pour avoir une marge, mais nous serons sûrement en-dessous.

M. FLECK : l'Exécutif a aussi regardé pour un véhicule avec des caractéristiques écologiques, mais cela n'existe pas pour ce type de transport.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO lit le texte de la délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (9) que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de Fr. 80'000.- destiné à l'acquisition d'un nouveau bus scolaire bridé à 45 km/h pour effectuer les transports scolaires.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement n° 21.311.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

6. Election des membres du bureau du Conseil municipal

Election laborieuse, vu le faible nombre de conseillers qui se présentent pour assumer ces diverses fonctions, mais au final :

Présidente : Mme CERUTTI

Vice-président : M. GAILLARD

Membre : Mme CERUTTI, M. GAILLARD et M. JUNGO

Secrétaire : M. GANGLOFF

Toutes ces personnes sont élues sous les applaudissements des conseillers.

M. GAILLARD précise qu'il prend la vice-présidence pour arranger. Il avertit déjà qu'il ne prendra pas la présidence l'année prochaine, car il a déjà assumé cette tâche.

M. FLECK rappelle que la finalité du bureau du Conseil municipal est d'élargir les discussions, de mettre officieusement des sujets sur la table, de les décanter. Malheureusement, il ne trouve pas que ces possibilités soient exploitées pour l'instant.

7. Proposition de motion concernant l'opportunité de création de places de crèche pour les habitants de la commune d'Avusy et éventuellement de la Champagne

Il s'agit d'une proposition de motion des conseillers municipaux représentant les trois groupes du Conseil Municipal d'Avusy, soit Madame Claire-Lise Haldemann-Zihlmann et Messieurs Thierry Bubloz et Claude-André-Meyer concernant l'opportunité de création de places de crèche pour les habitants de la commune d'Avusy et éventuellement de la Champagne.

M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait que les pourcentages des votes stipulés dans cette motion ne sont pas clairs.

La rectification sera faite.

M. ETIENNE : suite à l'échange de mails, les membres de l'Ouverture aimeraient qu'un amendement soit intégré dans cette motion, qui demande en substance, que l'Exécutif recherche, dans l'intervalle, des places qui puissent être proposées à la population (voir le texte du dernier tiret de la motion). Si les conseillers acceptent cet amendement, M. ETIENNE se rallie à cette motion.

M. FLECK : le Couffin collaborera avec nous.

MM. GAILLARD et JUNGO rappellent que la question de recherches de places de crèches à proposer à notre population, en attendant l'aboutissement de notre réflexion avait été claire et approuvée par M. JEMMELY lors de la dernière séance du Conseil municipal.

M. MEYER : y a-t-il vraiment de la demande, car entre ce que nous entendons dans les bistrotts et la réalité, il y a une marge ?

M. JEMMELY : deux demandes écrites.

Mme CERUTTI : c'est aux motionnaires de dire s'ils acceptent l'amendement ou non. Personnellement, cet amendement est déjà sous-entendu dans le texte présenté.

M. ETIENNE souligne que l'amendement ne demande pas que l'on s'engage à prendre des places de crèche, mais de voir si la possibilité existe d'en obtenir ailleurs, le cas échéant.

Dans l'intervalle, nous pourrions sonder nos habitants par le biais d'un tous-ménages.

M. FLECK rappelle que la commune d'Aire-la-Ville cherche des partenaires. L'annonce de la personne qui offre ses services comme maman de jour est également toujours sur les panneaux des arrêts de bus.

Personnellement, M. BUBLOZ est favorable à l'amendement, d'autant que ça ne change absolument rien.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO lit le texte de la motion en y incluant l'amendement, soit :

« Vu l'arrivée de nombreux nouveaux habitants dans notre commune,

Vu le manque de places de crèche supposé dans notre région,

Vu la volonté des habitants de notre commune exprimée lors des votations du 17 juin 2012 (par 56.9 % d'opinions favorables) et du 3 mars 2013 (par 78.4 % d'opinions favorables) de renforcer la politique familiale et de développer les structures d'accueil de la petite enfance,

Vu les projets d'aménagement envisagés par la commune d'Avusy (terrains « Portier », zone artisanale d'Eaumorte),

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire du 13 mai 2013 invite l'Exécutif à produire un rapport sur les besoins en places de crèche.

Les points suivants devront être traités avec une attention toute particulière:

- détermination des besoins actuels et futurs de la population communale (par exemple, un sondage par tous-ménages)*
- connaître la situation dans les communes voisines (Chancy, Avully, Cartigny, Aire-la-Ville, Laconnex et Soral).*
- l'exécutif est aussi chargé d'entreprendre une recherche auprès d'autres crèches dans le but de trouver des places éventuelles dans l'intervalle.*

Subsidiairement, l'Exécutif est invité à sonder l'éventuel intérêt des autres communes de la Champagne pour une structure intercommunale. »

Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents (9).

8. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

9. Rapports des commissions

9.1 Commission aménagement, travaux

- Entretien des routes : Creux-de-Boisset. Les membres de la commission se sont rendus à Avully pour constater les travaux effectués sur une route qui avait des problèmes similaires. La commission propose de définir précisément les zones d'évitement, les zones d'attente pour les bus et pour les voitures, et prendre contact avec les TPG pour attirer leur attention que les croisements doivent se faire aux endroits prévus à cet effet, et pas ailleurs. Prévoir juste la remise à niveau des accotements avec du gravier. Le but est de ne pas augmenter le trafic, ni la vitesse.
- Etat des lieux des routes communales (goudronnées) : demande d'offres pour combler les fissures et autres dégâts. Les priorités seront définies une fois les offres reçues.

- Liaison rte Grenand / CCA : un propriétaire concerné est prêt à entrer en matière pour un échange de terrain. La commission a abordé la largeur à définir pour le chemin (2,5 m) et sa disposition, ainsi que l'accès aux parcelles cultivées. Travail encore en cours.
- Cheminement piétonnier Sézegnin / Athenaz : en attente de chiffres que nous devrions recevoir pour la prochaine commission.
- Atribus terminus Avusy : légèrement teinté. Structure noire.

M. BUBLOZ et M. MEYER : pour la largeur du chemin, la commission avait finalement parlé de 5 m. et avait trouvé des avantages pour tous en définissant cette largeur.

M. JEMMELY ne comprend pas vraiment l'utilité d'agrandir ce passage pour le peu de personnes qui l'emprunte. Avec ces gabarits, on ne parle plus de chemin, mais de route !

M. GAILLARD : il s'agit de la zone réservée, pas de la zone aménagée en chemin. A l'heure actuelle, il n'existe pas officiellement de chemin, et le but serait de l'officialiser.

M. JEMMELY : attention à la sécurité des usagers à la sortie du chemin. Il attire également l'attention sur les problèmes que nous risquons de rencontrer avec des échanges de terrains puisque nous sommes en zone agricole.

M. BONAÏTI ajoute que cette idée de largeur a été mise sur la table pour faciliter l'accès des parcelles pour Nicolas CADOUX. Le but n'est pas de créer une autoroute.

9.2 Commission économie et agriculture

M. BRÜDERLIN demande si la mairie a reçu des réponses de la part des agriculteurs ?

Oui. 50 % de participants et deux excusés.

9.3 Commission des finances

Deuxième lecture des comptes : pas d'autres commentaires.

M. ETIENNE demandait un rectificatif du PV de la commission de mars pour que le montant de Fr. 714'000,-- soit passé dans le compte des investissements et pas du fonctionnement.

M. ETIENNE a également présenté un compte-rendu sur les pièces qu'il a consultées à la mairie et subsistent deux, trois questions, à savoir :

- avoir une vision globale des coûts de la sécurité routière, l'enveloppe globale et quels sont les postes qui ont été impactés sur les divers exercices ;
- voir avec le réviseur pour la différence de montant de plus ou moins Fr. 500'000,-- sur l'immeuble d'Avusy, ainsi que les travaux entrepris pour Fr. 102'000,-- ;
- avoir le montant des revenus des gravières ;
- enfin, avoir accès au Grand livre, chose pour laquelle la commission s'est prononcée négativement.

Il a été convenu que les réponses pourront être transmises par e-mail.

9.4 Commission sociale

- Soirée à thème pour les jeunes : déplacée à juin pour cause d'indisponibilité du cuisinier.
- Mémoire des aînés : Mme HALDEMANN attire l'attention sur le fait que l'interview de M. BULOZ est une retranscription et a été transmis à titre informatif. Ce n'est pas la finalité.

Les entretiens sont terminés et la reddition du travail devrait se faire aux alentours du 10 – 13.06.13.

9.5 Groupe ad hoc Forestal

Projets de plaquettes en préparation : deux approches :

- 1) Partir sur le problème du déclassement de Forestal à Sézegnin
- 2) Traiter plus le point d'entrée de la motion et finir par le déclassement.

Les deux projets vont être réalisés et une discussion avec les députés sera demandée.

10. Fixation des dates de commissions

- Mardi 21.05.13 à 20h. commission économie et agriculture (avec les agriculteurs)
- Lundi 27.05.13 à 20h.30 commission environnement
- Mercredi 29.05.13 à 20h.30 commission sociale
- Lundi 03.06.13 à 20h.30 commission travaux

11. Questions et divers

11.1. M. BRÜDERLIN demande quelle est la date retenue pour la sortie des aînés ?

M. JEMMELY : le mardi 18 juin prochain.

11.2 M. BONAÏTI : 3 stops : y a-t-il eu des oppositions ? Si non, quand le marquage est-il programmé ?

M. JEMMELY : nous attendons le papier officiel qui nous autorise à aller de l'avant.

11.3 M. FLECK rappelle que la fête de la musique aura lieu les 21 et 22 juin prochain. Le 22 les membres de la commission sociale sont vivement désirés et le samedi, ce sont tous les conseillers.

11.4 Mme CERUTTI : est-il possible prendre des dispositions pour endiguer les vols dans les sous-sols de l'immeuble d'Avusy ?

M. GANGLOFF : la mairie est au courant ; il s'agit malheureusement d'un problème récurrent. La régie est avertie. La seule chose à faire dans un premier temps, c'est de fermer les portes d'entrée de l'immeuble, pour que les gens extérieurs ne puissent pas accéder aux garages. Malheureusement, les portes des allées restent souvent ouvertes pour les enfants ou les chats, etc.

Par contre, la police passe plus souvent.

11.6 M. ETIENNE attend toujours la réponse concernant l'autorisation pour le remblayage de la gravière à Champlong.

M. JEMMELY transmettra la réponse dès qu'il aura celle du GESDEC.

11.7 Avant de clore sa séance en tant que président du Conseil municipal, M. JUNGO tient à remercier tout le monde.

La séance est levée à 20h.05.

Elle est suivie par le traditionnel repas chez CASA pour le bouclage des comptes.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :